AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

215C1372
FR0000031187-FS0578

5 octobre 2015

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

SOCIETE ANONYME DES BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ETRANGERS A MONACO

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 1er octobre 2015 complété par un courrier reçu le 5 octobre 2015, la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois QD Europe[1] (6A route de Trêves, L-2633 Senningerberg, Grand Duché de Luxembourg) a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 24 mars 2015, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société SOCIETE ANONYME DES BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ETRANGERS A MONACO et détenir, à cette date et au 1er octobre 2015, 1 161 102 actions SOCIETE ANONYME DES BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ETRANGERS A MONACO représentant autant de droits de vote, soit 4,74 % du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une augmentation de capital de la société SOCIETE ANONYME DES BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ETRANGERS A MONACO[3].

[1] Contrôlée à 100% par la société Qatari Diar Real Estate Investment Company, détenue à 100% par Qatar Investment Authority qui est contrôlée par l'Etat du Qatar.
[2] Sur la base d'un capital composé de 24 516 661 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Cf. notamment communiqués diffusés par la société les 24 février et 18 mars 2015.